



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Affaire suivie par :
Elodie FORÉT
☎ : 02 99 71 53 17
✉ : elodie.foret@ille-et-vilaine.gouv.fr

Redon, le 17 octobre 2012

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE

SOCIÉTÉ TREE – LA DOMINELAIS

Compte-rendu de la réunion du 10 mai 2012

M. NARAYANINSAMY, Sous-préfet de REDON, a présidé, le 10 mai 2012, la réunion de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du centre de stockage de déchets non dangereux de la société TREE à LA DOMINELAIS. Cette réunion s'est tenue dans les locaux de la mairie de La Dominelais à 9h30.

Étaient présents :

Collège des collectivités territoriales

- M. Jean-François GUERIN, représentant du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, conseiller général du canton de Redon
- M. Alain DAVID, représentant la communauté de communes du Pays de GRAND-FOUGERAY, président de la communauté de communes du Pays de GRAND FOUGERAY
- Mme Marie-Françoise DUBOIS, représentant la commune de LA DOMINELAIS, maire de LA DOMINELAIS

Collège des associations de protection de l'environnement et des riverains

- M. Claude BOUESSAY, président de la Fédération départementale de pêche

Collège de l'exploitant

- M. Claude BLANC, directeur de la Société TREE
- M. Laurent ROEDINGER, responsable de site
- Mme Caroline SZAWROWSKI, ingénieur environnement

Collège des représentants de l'Etat

- M. Jocelyn LEVAVASSEUR, représentant Mme la directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. Christian ENFRIN, représentant Mme la directrice de la Délégation Territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'Agence Régionale de Santé
- M. Jean-Pierre VALLEE, représentant M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer

Assistait également à la réunion :

- Mme Elodie FORÉT, chargée de mission à l'animation territoriale de la Sous-préfecture de Redon.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLIS du 7 décembre 2011

Un échange a lieu au sujet de la provenance des déchets dont 75% proviennent de la Loire-Atlantique. M. NARAYANINSAMY indique que le site doit être exploité avec une vision d'un territoire en limitant les transports et trouver l'équilibre entre les besoins, le développement économique et l'aspect environnemental. Le compte-rendu de la précédente réunion a été validé.

II – Rapport d'activité 2011

Mme SZAWROWSKI présente le rapport d'activité 2011 sous forme de vidéo projection aux membres de la CLIS.

- Présentation de l'installation

Les tonnages d'entrées et de sorties des unités de traitement sont présentés.

Pour la plateforme de compostage, l'activité est stable par rapport à celle de l'année 2010. Tous les déchets proviennent de l'Ille-et-Vilaine via la structure du SMICTOM du NAR.

Par contre, le centre de tri a connu une diminution de son activité par rapport à celle de l'année 2010. Cette baisse est due au secteur qui est très concurrentiel et au fait que le tri est mieux réalisé en amont. Cette situation interpelle les membres de la CLIS. M. BLANC indique qu'une réflexion doit être menée pour trouver de nouveaux partenaires afin de valoriser le bâtiment du centre de tri. Cependant, il ajoute que l'activité de tri n'est pas le cœur de leur activité. M. LEVAVASSEUR intervient en signalant que le centre de tri est autorisé à recevoir 45 000 tonnes de déchets par an. Il n'est pas souhaitable de trouver un marché trop éloigné géographiquement.

Le sous-préfet ajoute qu'une réflexion doit être menée pour mutualiser les structures sur ce secteur géographique (SMICTOM du NAR et le centre de transit de la communauté de communes du Pays de Redon).

Concernant la plateforme de maturation des mâchefers, le tonnage a fortement augmenté par rapport à l'année passée. Ces déchets proviennent uniquement du département de Loire-Atlantique. M. NARAYANINSAMY s'interroge sur la faisabilité d'atteindre le tonnage maximum de 70 000 tonnes. Les déchets d'Ille-et-Vilaine sont principalement traités au niveau de la plateforme de Vignoc. Pour atteindre cet objectif, les membres de la CLIS s'accordent pour ne pas trouver des marchés trop éloignés géographiquement. M. LEVAVASSEUR souligne que la structure actuelle est bien dimensionnée pour traiter 20 000 tonnes de déchets. L'évolution vers le traitement de 70 000 tonnes exigerait une adaptation de la plateforme.

Au sujet du stockage de déchets non dangereux (ISDND), l'activité a augmenté. Il s'agit du cœur du métier pour le site de la société TREE. Les déchets correspondent en majeure partie à des refus de tri.

- Analyses environnementales

* Gestion des eaux

La surveillance se fait sur les eaux souterraines (5 piézomètres), les écoulements de subsurface (puits de relevage), les eaux de ruissellement au niveau du bassin Nord, les ruisseaux de la Primaudais et de Gras (6 points de contrôle).

Une étude « Recherche et Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau » (RSDE) est en cours conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 3 février 2010. Cette étude porte sur les rejets du bassin d'eaux de ruissellement et du bassin de stockage des lixiviats traités. M. LEVAVASSEUR indique que la réglementation a fortement évolué en matière de RSDE, ce qui a entraîné des difficultés pour réaliser et traiter les dossiers RSDE.

De 2010 à 2011, les niveaux piézométriques sont restés stables. Aucune évolution anormale n'a été constatée suite aux rejets d'eau du site Ecopôle 137.

* Suivi « Faune/Flore »

Le suivi « faune/flore » se poursuit via la prestation de la société Dervenn. En 2011, l'entretien des espaces humides s'est poursuivi. Depuis mars 2012, un inventaire faune et flore est en cours de réalisation. Quelques espèces ont déjà été dénombrées : tritons marbrés, bruants jaune, linottes mélodieuses, rainettes.

Un diagnostic écologique permettra d'élaborer un programme d'actions et de suivi des abords du site. Des aménagements des couvertures finales des alvéoles seront proposés en vue d'une couverture plus écologique. Pour une prochaine visite du site, les membres de la CLIS demandent à observer cette valorisation du milieu (mares, alvéoles,...).

- Gestion des effluents

*** Valorisation du biogaz**

Le site accueille des déchets industriels non dangereux non fermentescibles, d'où une faible production de biogaz. La société TREE a fait appel à un nouveau prestataire dont l'appareillage est plus adapté aux faibles débits. Afin de valoriser cette production, la consultation de cinq prestataires est en cours. M. BLANC précise que la récupération du biogaz est une question de survie pour l'entreprise.

Le problème est double : - à la fois technique : quelle peut être l'utilisation de cette faible quantité de biogaz?
- à la fois commercial : cette faible quantité de biogaz n'est pas rentable pour les sociétés.
Cette problématique est liée à la réglementation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).
Les déchets traités sur le site Ecopôle 137 sont des déchets ultimes.

- Informations diverses

- La création de trois nouvelles alvéoles a été entreprise (terrassment, étanchéité). La mise en service de l'une d'entre elle est prévue pour septembre 2012.
- Un second puits de relevage des eaux de subsurface a été installé sur la partie nord du site.
- Un chemin d'accès vers les bassins à l'intérieur du site a été aménagé en utilisant les mâchefers en sous-couche.

*** Évènements particuliers**

En 2011, peu d'incidents sont à recenser. Il est à noter que le nombre d'intervention pour les fusées de détresse a diminué, cela peut être lié à la perte de certains marchés de déchets contenant potentiellement des fusées de détresse.

III – Questions diverses

*** Installation de panneaux photovoltaïques**

M. BLANC explique que les espaces sont trop morcelés pour faire un champ solaire acceptable. Il faudra délimiter des zones pour ne pas gêner l'exploitation. Il n'y aura pas de parcelles libérées d'ici 2014. Des pistes peuvent être étudiées pour l'avenir.

*** Compost**

Mme DUBOIS pose la question de la réutilisation du compost produit suite au traitement des déchets verts. M. ROEDINGER indique que le compost produit est assez grossier, il reste sur le site et est utilisé pour la couverture des alvéoles.

*** Utilisation des eaux de pluie par les agriculteurs**

M. DAVID réitère sa demande d'utilisation des eaux de pluie pour les terres agricoles. M. BLANC propose que les agriculteurs intéressés contactent la société TREE pour définir avec eux les modalités pratiques. Les agriculteurs ne pourront pas venir sur le site même, et devront utiliser des tuyaux en se positionnant à proximité immédiate du site. La société TREE doit évaluer le volume d'eau disponible suivant la saison sèche et la saison humide.

La société TREE organise une journée portes ouvertes le samedi 9 juin afin de présenter l'activité du site.

M. NARAYANINSAMY remercie les participants. La séance est levée à 11h45.

Le Président,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Redon,


Jean-Jacques NARAYANINSAMY